



# PROJET ÉDUCATIF

## ACCUEIL DE LOISIRS DE MORAINVILLIERS & BURES

ASSOCIATION « LA LICORNE »

MAIRIE DE MORAINVILLIERS

Place de l'église

78630 MORAINVILLIERS

Téléphone : 06-29-92-21-15

E-mail : [www.lalicorne78630mail.com](mailto:www.lalicorne78630mail.com)

# SOMMAIRE

## I. Situation

- Statut et vocation
- Contexte social
- Les partenaires

## II. Les valeurs éducatives

- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Développer la sociabilisation : les notions de respect, citoyenneté et partage
- Respecter le rythme de l'enfant : qualité de l'accueil, choix de l'enfant
- Permettre l'épanouissement et l'éveil culturel des enfants

## III. Les moyens de fonctionnement

- Humains
- Logistiques
- Financiers
- Recrutement
- Communication
- Evaluation

## IV. L'organisation interne

- Horaires
- Inscriptions
- Règlement intérieur

# I. L'ASSOCIATION

## 1. Statut et vocation de l'Association

La licorne est une association régie par la loi de 1901 dont la raison sociale est d'accueillir les enfants de la commune au sein d'une structure périscolaire et d'un centre de loisirs durant les vacances et les mercredis.

Chaque action de l'association est la réponse à une demande exprimée par la municipalité ou ses habitants. Tous les enfants ayant trois ans dans l'année peuvent accéder aux services de l'association.

La direction, en collaboration avec les responsables de structures a défini un projet éducatif qui est l'outil de référence autour duquel pourront se conjuguer actions pluridisciplinaires en direction de nos enfants et dans un souci de continuité éducative permanente.

## 2. Le contexte social

La licorne est implantée dans le village « Morainvilliers Bures », il s'agit d'un rassemblement de commune, qui dispose chacune d'une structure d'accueil. La ville de Morainvilliers est une commune du département des Yvelines situé à 12 km à l'ouest de Saint Germain en Laye. En 2015 la commune compte 2738 habitants. Cependant, depuis 2008 la mairie dispose d'un PLU (Plan local d'urbanisme) grâce à ce plan la commune voit d'année en année une évolution importante de son nombre d'habitant.

Actuellement il existe :

- une école maternelle et une école élémentaire pour chacun des deux hameaux.
  
- une bibliothèque municipale située à l'école primaire de Bures.
  
- une association de loisirs (Temps Libre) qui propose des cours de sports des activités culturelles et différentes associations culturelles ou sportives

Les écoles regroupent environ 200 enfants sur Morainvilliers et 150 enfants sur Bures

C'est une commune urbaine située dans la plaine de Versailles, Morainvilliers est limitrophe d'Ecquevilly à l'ouest, de Vernouillet, Chapet et Médan au nord, des Alluets-le-Roi au sud, de Villennes-sur-Seine et d'Orgeval à l'est.

La commune est traversée par la route départementale 113 (ex-nationale 13) et par l'autoroute de Normandie (A13) (sans échangeur toutefois sur le territoire communal).

Elle comporte deux zones habitées, le village de Morainvilliers au sud et le hameau de Bures au nord.

Le territoire est en partie boisé dans ses marges nord et sud (forêt des Alluets). Il est arrosé en son centre par le ru d'Orgeval qui se jette dans la Seine aux Mureaux.

### 3. Les partenaires

L'association est autonome et remplace le service municipal dans la gestion de garde d'enfant avant et après l'école (périscolaire).

La mairie de Morainvilliers alloue une subvention de fonctionnement à l'association.

L'association établit chaque année un dossier de subvention pour permettre d'établir la somme demandée en fonction des recettes et dépenses.

Elle a aussi signé un Contrat Enfance avec la caisse d'allocations familiales des Yvelines, une déclaration doit être faite avec les données financières et les données d'activité.

Chaque structure est bien sûr habilitée par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Bien entendu, les familles sont le premier pôle attractif de l'association tant au point de vue financier avec la participation des cotisations que de l'investissement au quotidien dans la vie de l'association.

Enfin, l'association est en lien direct avec les enseignantes et intervenants associatifs de la commune notamment dans la mise en place de projets en communs, dernièrement m'étude a été mise en place.

## II. Les objectifs éducatifs

### 1. Contribuer à l'épanouissement de l'enfant

Dans chaque salles plusieurs jouets sont mis à disposition afin de faciliter l'autonomie des enfants (jeux de société, dînette, garage ...)

Nous mettons en place des activités autour d'une thématique chaque mois, avec des ateliers de découvertes adaptés à chaque tranche d'âge ou suivant le groupe, pour permettre de développer l'imaginaire de l'enfant et favoriser son épanouissement.

Les moments d'arrivée ou de départ sont tout d'abord des temps d'échanges entre enfants et animateurs, de plus la discussion et la relation parents/animateurs reste favorisée pendant ce temps et est très importante, afin de répondre aux questions des parents et ainsi pouvoir les rassurer et les informer sur la journée de leur enfant.

Après l'école, l'équipe note les présences et les enfants goûtent tous en même temps et participe aux débarrassages.

### 2. Favoriser la socialisation de l'enfant à travers des activités et des animations

Permettre à l'enfant d'acquérir de nouveaux savoirs, à travers des moments de la vie quotidienne (lavage de main, lavage du matériel de peinture, rangement du matériel, débarrassage des goûters)

Elaborer des règles de vie avec les enfants, afin de les rédiger et les préciser sur le site de la Licorne.

Apprendre à l'enfant le respect des autres et du matériel sous forme ludique (discussion, jeux ...)

Valoriser l'enfant à travers son imagination, sa créativité et son originalité dont il fait preuve lors d'ateliers divers.

Donner la possibilité à l'enfant de s'épanouir individuellement, s'exprimer, inventer, créer en réalisant des objets uniques (réalisé toutes les étapes de la réalisation et mise en place d'exposition).

### **III. Les moyens de fonctionnement**

#### **1. L'équipe d'animation**

Un Directeur : GARS Cyril

Une adjointe de direction : BENTIVOGLIO Amandine

Une référente à Bures : FLEURY Blandine

Une référente à Morainvilliers ; HASLEE Sophie

Six animatrices : BOUDIN Léna, SACKO Koumba, FEKIR Sanna,  
GARNIL Alexandra, DUBOC Laurane, JORGE CABACO Inès

Un éducateur sportif : LE CLECHE Paolo

Le nombre d'animateurs peut varier selon l'effectif d'enfants présents sur le site.

Le Direction recrute le personnel avec l'avis du responsable du président pour les animateurs.

Le personnel de La Licorne est composé de contrats à durée Indéterminée et CDD à temps partiel.

L'équipe d'animation peut être composée à 50% d'animateur ayant le diplôme B.A.F.A ou équivalent. Et conformément à la réglementation 20% d'entre eux peuvent ne pas avoir de qualification.

Chaque animateur a la possibilité de suivre une formation dans le cadre de l'animation (BAFA, BAFD, BPJEPS...).

Un personnel technique municipal vient compléter notre équipe (restauration, entretien des locaux...)

### Le rôle de chacun :

#### Rôle du directeur :

- Titulaire d'un BEATEP il est garant du bon fonctionnement de l'Accueil pour l'équipe d'animation et les enfants.
- Assurer la sécurité affective, physique et matérielle des enfants.
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants et des animateurs (trices).
- Gérer les tâches administratives, matérielles, ainsi que le budget.
- Être référent pour son équipe, il anime des réunions et les organise.
- Mobiliser et dynamise son équipe autour du projet pédagogique.
- Donner les moyens matériels à son équipe pour réaliser les divers projets d'activités.
- Jouer son rôle de formateur, assurer le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
- Assurer les relations avec les familles et les différents partenaires.
- Garantir la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Respecter ses collègues.
- Travailler et participer aux réunions de préparation.
- Se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

- Respecter le travail de l'autre (personnel de ménage, personnel de cantine...)

### Rôle de l'animateur :

- Assurer la sécurité affective, physique et matérielle des jeunes.
- Être à l'écoute des jeunes et répondre à leurs demandes.
- Savoir accepter le refus et solliciter sans forcer.
- Être force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas.
- Proposer des animations adaptées et garantissant la sécurité des jeunes.
- Prendre en compte chaque enfant comme individu à part entière et le respecter.
- Aider les jeunes à prendre des responsabilités et promouvoir l'initiative individuelle.
- Assurer les relations avec les familles.
- Connaître les règles de sécurité essentielles quant aux activités et aux déplacements.
- Être vigilant présent et disponible à tous les moments.
- Respecter ses collègues.
- Travailler et participer aux réunions de préparation.
- Se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Respecter le travail de l'autre (personnel de ménage, personnel de cantine...)



### 3. Logistiques

#### Morainvilliers :

La structure de Morainvilliers est située dans l'ancienne école Primaire.

La structure est composée de quatre salles d'activités (1 primaire à l'étage et 3 maternelles) d'une salle de motricité et d'une grande cour.

Sur Morainvilliers, nous accueillons les enfants sur le temps périscolaire, et extrascolaire (mercredis et vacances)

#### Bures :

Sur la commune de Bures, il s'agit d'un préfabriqué situé au cœur du village offrant aux enfants 2 salles d'activités ((primaires et maternelles), d'un petit parc équipé de jeux extérieurs.

Sur Bures, seul l'accueil périscolaire est effectué.

La municipalité de Bures-Morainvilliers met à la disposition de La Licorne les locaux ainsi qu'un personnel de ménage.

Nous avons également accès au dortoir de l'école maternelle de Morainvilliers pour les siestes des mercredis et des vacances.

#### 4. Financiers

Le président de l'association gère les dépenses et recettes du quotidien de l'association.

La mairie de Morainvilliers participe au budget de l'association en versant une subvention annuelle.

De plus, La licorne reçoit une aide de la CAF, grâce au Contrat Enfance.

#### 5. Recrutement

Les entretiens de recrutement sont effectués par la direction dans les locaux de l'association.

Les critères d'embauche sont les suivants :

Diplômé dans l'animation ou équivalent, expérience avec le travail auprès d'enfants, motivation et intérêt pour le poste.

Nous acceptons également des animateurs non diplômés qui sont volontaires.

#### 6. Communication

Nous avons créé un site internet sur lequel les parents peuvent retrouver les informations administratives d'inscriptions mais également les horaires, les plannings d'activités ainsi que le projet pédagogique.

Nous diffusons les activités et événements régulièrement dans les Nouvelles de la ville et aussi en affichage directement sur les structures.

#### 7. Evaluation

Des entretiens individuels sont mis en place au cours de l'année afin de faire le point avec l'équipe. Ils ont pour but de motiver les salariés en les récompensant ou de recadrer si besoin.

Des bilans trimestriels sont également programmés avec les membres du comité de gestion pour évaluer les mois passés et anticiper sur les projets à venir.

## V. L'organisation interne

### 1. Horaires

- Périscolaire

Durant la semaine, le centre de loisirs à une fonction de garderie qui répond à une demande.

Les accueils périscolaires proposés par l'association jouent un rôle important compte tenu de l'organisation des temps de travail. Ils facilitent l'organisation de la vie des familles. Les accueils périscolaires sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage. Ils sont accessibles à tous et répondent aux besoins d'accueil du plus grand nombre, ce qui suppose des tarifs et des horaires permettant à chaque famille d'en bénéficier.

Le matin, l'accueil se fait à partir de 7h30 jusqu'à 8h30. C'est un moment où l'enfant peut commencer la journée à son rythme. Il a la possibilité entre diverses activités calmes : jouer, lire, dessiner, discuter...

Les animateurs accompagnent les enfants jusqu'à l'école pour les élémentaires et jusqu'à leur classe pour les maternels.

Après avoir récupéré les enfants, l'accueil du soir propose un goûter collectif équilibré, qui se renouvelle toutes les semaines.

Les animateurs proposent des activités ludiques et sportives que l'enfant peut choisir selon son envie.

L'accueil périscolaire doit être un moment de convivialité et de socialisation. Les enfants rencontrent d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.

C'est aussi un lieu qui leur permet de découvrir de nouvelles situations, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs (Yoga, théâtre...)

Nous souhaitons dépoussiérer les temps périscolaires, et ainsi ne plus réduire cela à de la garderie.

- Extrascolaire

En plus de son activité périscolaire, le centre de la Licorne a une fonction extrascolaire.

Réunis au centre de loisirs de Morainvilliers durant les mercredis et les vacances scolaires, l'équipe d'animation prépare en amont des activités autour d'un thème afin de pouvoir les proposer aux enfants.

Plusieurs options d'accueil sont proposées :

- L'enfant est inscrit à la journée de 7h30-19h00.
- L'enfant est inscrit le matin de 7h30 à 11h30, il quittera l'accueil de loisirs à 11h30 avant le déjeuner (pas de restauration).
- L'enfant est inscrit de 7h30 à 13h30 (avec restauration), il quittera l'accueil de loisirs après avoir pris son déjeuner à 13h 30.
- L'enfant arrive à 13h30 pour la demi-journée.

Nous proposons également des sorties culturelles et ludiques.

## 2. Inscriptions

Une adhésion annuelle est demandée pour toute inscription. Le tarif appliqué dépend du nombre d'enfants inscrits :

- 40€ pour 1 enfant,
- 60€ pour deux enfants
- 70€ pour 3 enfants et plus.

Pour une première inscription, un dossier complet doit être remis (fiches sanitaires, carnet de vaccination, avis d'imposition, règlement intérieur signé, tableau des périodes à compléter).

Ensuite, les inscriptions se font de vacances à vacances mais peuvent également se faire à l'année.

Le tarif est calculé selon l'avis d'imposition en fonction du nombre de personnes vivant au foyer. Il comporte quatre grilles tarifaires (A-B-C et D).

Le mode d'inscription va être amené à évoluer, nous allons passer aux inscriptions en ligne début de l'année 2024.

## 3. Règlement intérieur

Le règlement intérieur détaille l'organisation interne de l'association. Il est rédigé par le directeur et validé par le bureau du comité de gestion. Il permet de clarifier les règles de fonctionnement générales propres à la structure et en complémentarité avec la réglementation en vigueur spécifique à l'accueil collectif et à la protection des mineurs. Il fixe des règles claires valables pour tous afin de rendre possible la vie en collectivité.

Voir en annexe le document.

